

SECTEUR DE FORMATION 19 – SANTÉ

TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE (DEC 120.A0)

TABLEAUX D'HARMONISATION

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Programmes d'études en lien d'harmonisation	1
Information sur les tableaux d'harmonisation.....	1
Tableaux d'harmonisation intersectorielle	3
Techniques de diététique et Technologie des procédés et de la qualité des aliments	5
Technologie des procédés et de la qualité des aliments et Techniques de diététique	6
Techniques de diététique et Gestion d'un établissement de restauration.....	7
Gestion d'un établissement de restauration et Techniques de diététique.....	8

Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Techniques de diététique* (DEC 120.A0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Techniques de diététique* (DEC 120.A0) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Technologie des procédés et de la qualité des aliments (DEC 154.A0);
- Gestion d'un établissement de restauration (DEC 430.B0).

Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés sous la rubrique suivante : Tableaux d'harmonisation intersectorielle.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence¹ et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

Tableaux d'harmonisation intersectorielle

Programme de provenance : Techniques de diététique
2007

Programme de destination : Technologie des procédés et de la qualité des aliments
2008

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de diététique peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme des Technologie des procédés et de la qualité des aliments, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de diététique 2007 DEC – 120.A0 18 compétences, 1 875 heures		Technologie des procédés et de la qualité des aliments 2008 DEC – 154.A0 20 compétences, 1 965 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
0470	Établir le lien entre la nature physico-chimique des aliments, leur microbiologie et leur transformation en produits alimentaires	00XC et 00XD	Effectuer des analyses physicochimiques sur les aliments Contrôler les microorganismes dans le milieu alimentaire
et			
0472	Contrôler la qualité des produits alimentaires et de leur emballage		
0477	Gérer le personnel d'un service ou d'une petite organisation	00XN	Coordonner une équipe de travail

Programme de provenance : Technologie des procédés et de la qualité des aliments
2008

Programme de destination : Techniques de diététique
2007

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Technologie des procédés et de la qualité des aliments peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de diététique, si elle choisit d'y poursuivre sa formation

Technologie des procédés et de la qualité des aliments 2008 DEC – 154.A0 20 compétences, 1 965 heures		Techniques de diététique 2007 DEC – 120.A0 18 compétences, 1 875 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
00XC	Effectuer des analyses physicochimiques sur les aliments	0470	Établir le lien entre la nature physico-chimique des aliments, leur microbiologie et leur transformation en produits alimentaires
et		et	
00XD	Contrôler les microorganismes dans le milieu alimentaire	0472	Contrôler la qualité des produits alimentaires et de leur emballage

Programme de provenance : Techniques de diététique
2007

Programme de destination : Gestion d'un établissement de restauration
2005

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Techniques de diététique peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Gestion d'un établissement de restauration, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Techniques de diététique 2007 DEC – 120.A0 18 compétences, 1 875 heures		Gestion d'un établissement de restauration 2005 DEC – 430.B0 25 compétences, 2 130 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
046W	Établir le lien entre les types d'aliments et leur préparation culinaire	0487	Interpréter les liens entre les techniques culinaires et la science des aliments
et			
0470	Établir le lien entre la nature physico-chimique des aliments, leur microbiologie et leur transformation en produits alimentaires		
047A	Contrôler les revenus et les dépenses d'exploitation	048B	Gérer les opérations comptables
0477	Gérer le personnel d'un service ou d'une petite organisation	048J	Gérer le personnel d'un service
0479	Assurer l'approvisionnement en produits et services	048H	Assurer l'approvisionnement d'un service alimentaire

Programme de provenance : Gestion d'un établissement de restauration
2005

Programme de destination : Techniques de diététique
2007

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Gestion d'un établissement de restauration peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Techniques de diététique, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

Gestion d'un établissement de restauration 2005 DEC – 430.B0 25 compétences, 2 130 heures		Techniques de diététique 2007 DEC – 120.A0 18 compétences, 1 875 heures	
Code	Énoncé de la compétence	Code	Énoncé de la compétence
048B	Gérer les opérations comptables	047A	Contrôler les revenus et les dépenses d'exploitation
048J	Gérer le personnel d'un service	0477	Gérer le personnel d'un service ou d'une petite organisation
048H	Assurer l'approvisionnement d'un service alimentaire	0479	Assurer l'approvisionnement en produits et services
0486	Élaborer et standardiser une recette	047B	Coordonner la production des mets
et			
0489	Établir un plan de production et de distribution pour un service alimentaire		
et			
048G	Gérer des ressources matérielles spécialisées en restauration		
et			
048M	Coordonner la production et la distribution dans un service alimentaire		
0488	Élaborer des menus adaptés à différentes clientèles	0473	Adapter un cycle de menus